

SIM – c'est quoi? (swissREPAT-IOM Movements)

- ⇒ SIM fait partie intégrante de l'aide au retour Suisse et est le fruit de la coopération entre swissREPAT et l'OIM.
- ⇒ SIM peut être utilisé autant par les personnes du domaine de l'asile que par celles du domaine des étrangers.
- ⇒ SIM fait également partie intégrante des programmes d'aide au retour et à la réintégration.
- ⇒ Les services suivants sont en principe proposés par l'OIM dans le cadre de SIM : organisation du vol de retour, assistance en transit et assistance à l'arrivée.
- ⇒ Les services suivants peuvent être organisés par l'OIM sur demande : assistance jusqu'à l'aéroport de départ et organisation du transport secondaire dans le pays de retour depuis l'aéroport d'arrivée jusqu'à destination finale.
- ⇒ Des services spécifiques peuvent être organisés pour les personnes vulnérables (accompagnement jusqu'à l'aéroport de départ en Suisse, assistance au départ, accompagnement pendant tout le voyage, etc.)
- ⇒ **En cas de question, c'est toujours le personnel de swissREPAT, et non de l'OIM, qui doit être contacté, même pour les vols SIM.**

COMMENT EST-CE QUE JE RÉSERVE UN VOL SIM ?

- ⇒ Pour bénéficier des services de l'OIM, veuillez remplir le formulaire d'inscription swissREPAT en cochant la catégorie « SIM (soutien de l'OIM souhaité) » et télécharger ces documents en même temps que le formulaire « Voyage en avion avec l'OIM » dans E-retour.
- ⇒ La [déclaration de retour volontaire](#) de l'OIM doit être signée par **toutes les personnes majeures** souhaitant retourner dans leur pays d'origine (même si elles font partie de la même famille) et doit être jointe à la demande de réservation de vol.
- ⇒ Les besoins spécifiques ainsi que les explications sur la personne qui souhaite retourner et/ou sur l'éventuel transport secondaire jusqu'à destination finale doivent être marqués sur le formulaire sous « explications complémentaires ».
- ⇒ Si la personne souhaitant retourner est mineure ou sous tutelle, le formulaire SIM doit être cosigné par le tuteur ou la tutrice.
- ⇒ Les cas urgents seront traités en priorité.

- ↳ En principe, swissREPAT confirme les dates de vols aux cantons au plus tard 48h avant le départ. Après le retour, l'OIM confirme l'arrivée des personnes aux cantons.
- ↳ Pour le retour de personnes malades, l'OIM applique la procédure suivante dans le monde entier : *l'assessment of travel fitness* est remplie par le médecin traitant à la demande des cantons/CFA, signée par la personne concernée et transmise au médecin de l'OIM par l'intermédiaire de l'OIM à Berne. Le médecin de l'OIM a la compétence de prescrire les modalités définitives du voyage. L'OIM vérifie si la compagnie aérienne a elle-même des documents supplémentaires. Ce n'est qu'après ces vérifications que le vol peut être réservé auprès de l'OIM.

QU'EST-CE QUE JE DOIS REGARDER POUR LE VOYAGE ?

- ↳ **Les limites de poids et/ou du nombre de bagages** autorisé sont mentionnées sur la confirmation de réservation de vol.
- ↳ Les personnes qui retournent volontairement dans leur pays sont priées de porter un sac en plastique OIM afin d'être identifiées en transit et à l'arrivée.

SIM-C'EST POUR QUI ?

- ↳ **Conditions de base** : pour toutes les personnes du domaine de l'asile et des étrangers qui souhaitent retourner **volontairement** dans leur pays d'origine, qui ont été informées sur les diverses possibilités et qui se rendent de manière autonome à l'aéroport (sans accompagnement de la police).
 - ↳ Pour **toutes les personnes** qui ont des problèmes médicaux psychiques ou physiques, des personnes âgées à mobilité réduite, des mineurs, des victimes de traite des êtres humains, des familles avec plus de 3 enfants qui ont moins de 12 ans, parents seuls avec plus d'un enfant de 12 ans.
 - ↳ Pour **toutes les personnes pour qui plusieurs des caractéristiques suivantes correspondent** :
- Des familles avec des enfants qui ont moins de 12 ans et qui ont besoin d'une assistance logistique (bagage, etc.), des personnes qui ont besoin d'une assistance après leur arrivée dans le pays de retour (transport secondaire, paiement de l'aide à la réinstallation, etc.), des personnes qui montrent des signes claires de nervosité/insécurité/peur de l'immigration/manque d'expérience de voyage en avion, des personnes qui sont analphabètes et/ou qui ne parlent aucune langue nécessaire pendant le voyage.

